



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres fiscaux

Question écrite n° 22856

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les problèmes de délais auxquels sont confrontés les maires dans l'acquisition de timbres. En effet, selon le processus actuellement en vigueur, il leur faut envoyer un mandat administratif à la trésorerie dont dépend la commune puis attendre que le virement en question apparaisse sur le compte Banque de France de La Poste avant de pouvoir espérer enfin recevoir leur commande. Il aimerait en conséquence connaître les dispositions qu'entend mettre en oeuvre le Gouvernement dans le but de simplifier un dispositif qui constitue une indéniable gêne pour la majorité des maires de France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22856

Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5943